

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Du 6 avril 2012 à 20 H 30**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : BONNEAUD Didier, Maire
A été convoqué le : 29 mars 2012

PRESENTS: N ALIBERT-M COMBIN-V DACHEUX-I MARCELLIN-P LE PAPE-
JP RIZZON-A DAZON

ABSENTS : L FOUSSAT avec procuration à M COMBIN- JM RAYMOND avec
procuration à I MARCELLIN

SECRETAIRE DE SEANCE : V DACHEUX

QUESTION N° 1 : VOTE DES 3 TAXES

Le Maire rappelle les taux d'imposition appliqués en 2011, après avoir étudié les propositions du budget 2012,

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT

- décide de ne pas réviser les taux d'imposition.

Les taux des taxes directes locales pour l'année 2012 sont les suivants :

- taxe d'habitation : 8.02 %
- taxe bâti : 11.43 %
- taxe foncier non bâti : 57.26 %

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 2 TARIF M3 EAU

Après avoir repris les résultats de l'année précédente et constatant le déficit de la section d'exploitation

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : d'augmenter le prix du m3 d'eau

Le prix du m3 d'eau passe à 0.90 €. Le tarif sera applicable à compter de la facturation 2012.

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 1 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 3 : SOUSCRIPTION EMPRUNT

Monsieur le Maire expose qu'afin de réaliser l'ensemble des opérations prévues au budget communal 2012, il y a lieu de contracter un emprunt. Plusieurs établissements bancaires ont été démarchés. A la lecture des différentes propositions, le Crédit Agricole offre la meilleure solution pour un prêt d'un montant de 250 000 €.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT :

- décide de souscrire auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc un prêt de 250 000 €, au taux fixe de 4.44 % l'an, d'une durée de 15 ans, remboursable en 60 échéances trimestrielles constantes de 5 729.30 €. Frais de dossier 375 €.
- prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer le contrat de prêt à intervenir entre la commune et la Caisse Régionale de Crédit Agricole.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 4 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES 2012

La séance ouverte Monsieur le Maire dépose sur le bureau le tableau du calcul des subventions que la mairie verse chaque année à toutes les associations du village, après discussion.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT :

D'autoriser le Monsieur le Maire à verser les sommes suivantes :

AMICALE LAIQUE	979 €
ASSOCIATION SPORTIVE STEPHANOISE	788 €
TENNIS CLUB	999 €
ASESPC	760 €
CLUB BEL AUTOMNE	746 €
GPEAV	498 €
STE CHASSE ST HUBERT	880 €

VOTE : Nb de voix Pour :10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

LES VIEUX CRAMPONS

349 €

Pour l'association les vieux crampons le conseil décide ce qui suit : ne pas donner de subvention à cette association.

VOTE : Nb de voix Pour :9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 1

QUESTION N° 5 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2011- CCAS 201

M LE MAIRE sort de la salle

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal

APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNE 2011

Résultat de fonctionnement : excédent de 340 417.35 €

Résultat d'investissement : déficit de 100 572.64 €

APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET CCAS 2011

Résultat de fonctionnement : excédent de 5 197.90 €

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT :

Approuve les comptes administratifs budget commune et budget CCAS 2011

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 6 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF AEP 2011

M LE MAIRE sort de la salle

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal

APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ADDUCTION D'EAU 2011

Résultat d'exploitation : déficit de 759.85 €

Résultat d'investissement : excédent de 92 297.35 €

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal décide de ce qui suit
Approuve le compte administratif du service adduction eau (AEP) 2011

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 7 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2011

M LE MAIRE sort de la salle
Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal

APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2011

Résultat d'exploitation : excédent de 42 331.07 €
Résultat d'investissement : excédent de 97 636.48 €

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal décide de ce qui suit
Approuve le compte administratif assainissement 2011.

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 8 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION PERCEPTEUR

Les comptes n'ayant pas été reçus à ce jour, la question est reportée.

Le maire dépose sur le bureau les comptes de gestion 2011 de la perception.
Il confirme que les comptes sont en accord avec ceux des comptes administratifs 2011
Il procédera à la signature des comptes de gestion 2011.

VOTE : Nb de voix Pour : Nb de voix contre : Nb d'Abstention :

QUESTION N° 9 AFFECTATION RESULTAT BUDGET COMMUNE ET CCAS 2012

Après avoir repris les résultats du compte administratif 2011 et étudié les propositions des budgets 2012, le conseil municipal décide de reprendre la somme de 248 694.35 € au compte 002 de la section de fonctionnement budget communal et d'inscrire la somme de 91 273 € au compte 1068 de la section d'investissement.

CCAS : Excédent de 5 197.90 € € le conseil municipal décide de reprendre cette somme au compte 002 de la section de fonctionnement budget CCAS.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 10 AFFECTATION RESULTAT BUDGET AEP 2012

Après avoir repris les résultats du compte administratif 2011 et étudié les propositions du budget 2012, le conseil municipal décide d'inscrire la somme de 759.85 € au compte 001 déficit reporté de la section d'exploitation.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 11 AFFECTATION RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT 2012

Après avoir repris les résultats du compte administratif 2011 et étudié les propositions du budget 2012, le conseil municipal décide de reprendre la somme de 42 331.07 € au compte 002 report à nouveau de la section d'exploitation.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 12 : VOTE DU BUDGET COMMUNE 2012 ET CCAS 2012

La séance ouverte Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les travaux de la commission des finances, relatifs aux prévisions budgétaires pour l'année 2012.

Après lecture des propositions le conseil municipal adopte le budget présenté

BUDGET COMMUNE 2012

Les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à : 588 992 €

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent : 530 395 €

BUDGET CCAS 2012

Les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à : 5 797 €

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 13 VOTE DU BUDGET AEP 2012

La séance ouverte Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les travaux de la commission des finances, relatifs aux prévisions budgétaires pour l'année 2012.

Après lecture des propositions le conseil municipal adopte le budget présenté
BUDGET ADDUCTION EAU POTABLE

Les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à : 74 660 €

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent : 115 126 €

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 14 VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2012

La séance ouverte Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les travaux de la commission des finances, relatifs aux prévisions budgétaires pour l'année 2012.

Après lecture des propositions le conseil municipal adopte le budget présenté
BUDGET ASSAINISSEMENT

Les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à : 83 081 €

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent : 144 525 €

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 15 AVENANT N°2 MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que dans le cadre de la création des salles socio culturelles un marché de maîtrise d'œuvre a été signé le 6 août 2009 entre la collectivité et la SARL « B&R ». A l'heure actuelle, suite à la cessation d'activité de son gérant Monsieur SOULIER Bernard, le marché doit être dénoncé. Monsieur le Maire soumet à l'appréciation de son conseil municipal la proposition d'avenant formulée par Monsieur HOSNI Alexandre, architecte DPLG, prévoyant de lui confier le suivi de la mission de MEO, sans aucune conséquence sur le bon déroulement de l'opération, ni modification concernant le mode de rémunération.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT :

- dénonce le marché de maîtrise d'œuvre complète passée en date du 6 août 2009.
- accepte la proposition d'avenant formulée par Monsieur HOSNI Alexandre
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 au marché de maîtrise d'œuvre concernant la création de salles socio culturelles.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION DIVERSES N° 1 COMPLEMENT DE LA DELIBERATION DU 23 FEVRIER 2012 RELATIVE A LA RESILIATION DU BAIL A CONSTRUCTION DE LA STE SIEM SUD EST

En complément de la délibération du 23 février 2012, Monsieur le Maire rappelle que la commune avait donné à bail à construction au profit de la Société industrielle d'étude et de montage du Sud-est (SIEM Sud-est) plusieurs parcelles de terrain, dépendantes de son domaine privé, et situées sur la zone artisanale. Ceci étant exposé, le conseil municipal ayant pris connaissance du projet d'acte de résiliation :

- ▶ Décide, ayant connaissance de la procédure de liquidation judiciaire qui affecte la Société industrielle d'étude et de montage du Sud-est (SIEM Sud-est) de valider le principe de la résiliation amiable du bail à construction du 31 décembre 1996.
- ▶ Valide en conséquence le projet d'acte de résiliation dans toutes ses dispositions et dans la rédaction qui lui est présentée aujourd'hui.
- ▶ Autorise Monsieur le Maire à mener à son terme les démarches relatives à cette résiliation et à prendre au besoin tout acte y afférent.
- ▶ Désigne Maître Florent RENESME, dont l'office notarial est situé 27 boulevard des Alpes à Meylan (Isère), pour assister et représenter les intérêts de la commune dans la procédure et dans l'acte de résiliation du bail à construction signé le 31 décembre 1996 avec la Société industrielle d'étude et de montage du Sud-est (SIEM Sud-est).

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

La séance est levée à 20 h 52.

SIGNATURES

CONSEILLERS MUNICIPAUX

LE MAIRE